



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ALLEMANS

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt cinq avril**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune **d'ALLEMANS**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Allain TRICOIRE**.

Étaient présents : M. Allain TRICOIRE, M. Joël BOUYER, Mme Moïsette CHAUMETTE, M. Jean MOULINIER, M. Gérard OLLIVIER, M. Daniel BORDERIE, Mme Patricia BORDERIE, Mme Géraldine CHATEAU, Mme Gaëlle OLLIVIER.

Étaient absents excusés : M. Jean-Philippe CLÉMENT, M. Patrice DELARASSE, Mme Rachel LAMBERT, Mme Vanessa DUTEAU .

Étaient absents non excusés : M. Fabrice GILLAIZEAU, Mme Emilie BOUCARD.

Procurations : M. Patrice DELARASSE en faveur de Mme Moïsette CHAUMETTE, Mme Rachel LAMBERT en faveur de M. Joël BOUYER.

Secrétaire : Mme Patricia BORDERIE.

Ordre du jour :

- 01 - Vente chemin rural de la Crouzie
- 02 - Maîtrise d'oeuvre 2ème Maison Route du Puy de Beaumont
- 03 - Devis menuiseries Manoir du Lau
- 04 - Devis travaux Eurovia
- 05 - Devis changement menuiserie mairie

DÉLIBÉRATION N°2025-08 : Vente chemin rural de la Crouzie

Le Maire expose :

Conformément aux dispositions de l'arrêté municipal en date du 28/01/2025 une enquête publique en vue de l'aliénation d'une partie du chemin rural dénommé "La Crouzie" s'est déroulée du 17 février 2025 au 18 mars 2025.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, Madame Sylviane SCIPION, en date du 09/04/2025 sont favorables au projet.

Il appartient donc au conseil municipal de délibérer sur les conclusions du commissaire enquêteur, d'une part et sur l'aliénation du chemin rural, objet de l'enquête, d'autre part.

En outre, aucune association conforme aux conditions prévues à l'article L 161-11 du code rural n'a été créée et ne s'est manifestée dans les délais prévus à l'article L 161-10 du Code rural et de la Pêche Maritime, en vue de prendre en charge l'entretien du chemin rural.

Le conseil municipal :

Où l'exposé de M. le Maire,

Vu les articles L 161-10 à L 161-11 et R161-25 à R161-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du **17 février 2025 au 18 mars 2025** préalablement à l'aliénation du chemin rural,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du **09/04/2025**

Considérant qu'aucune association syndicale n'a été créée en application de l'article L 161-11 du Code rural et de la Pêche Maritime,

Considérant que les conditions sont remplies pour que le conseil municipal ordonne la vente du chemin rural dénommé "**La Crouzie**"

Après en avoir délibéré ;

Décide :

D'ordonner la vente du chemin rural dénommé " La Crouzie"

Décide que le prix de vente sera de 3.50€ du m²

D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer le chemin rural ;

De désigner Maître Rodolphe MORLION, notaire à Ribérac (Dodge) pour l'établissement de l'acte authentique.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente au nom de la commune

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°2025-09 : Maîtrise d'oeuvre 2ème Maison Route du Puy de Beaumont

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la première maison Route du Puy de Beaumont est achevée.

Aujourd'hui il convient de désigner à nouveau un maître d'oeuvre en charge du suivi du dossier, il précise que les entreprises qui seront consultées seront identiques au premier projet.

Il présente plusieurs propositions et propose de retenir le devis de l'entreprise GEOBAT (Franck Blanchardie) de Ribérac pour 7 575€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- DECIDE de retenir le devis de maîtrise d'oeuvre de l'entreprise GEOBAT de Ribérac pour un montant de 7 575.00€ HT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°2025-11 : Devis menuiseries Manoir du Lau

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la réfection des menuiseries du Manoir du Lau est en phase d'achèvement

Il est proposé au Conseil de changer les 2 lucarnes de la pièce en cours de réfection.

Il présente un devis de l'entreprise Depix de Saint Séverin pour 1 247.38€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte de le devis de l'entreprise Depix de Saint Severin pour 1 247.38€ Ht
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°2025-12 : Devis travaux Eurovia

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'aménagement du bourg ont eu lieu en 2015.

Les riverains constatent une dégradation de la chaussée sur la RD 709 dans le bourg, notamment reprises des tampons de regards (réseau télécom), reprise scellement tampons, reprise grilles, caniveaux et trottoirs en béton...

Un devis de remise en état a été demandé auprès de l'entreprise Eurovia qui avait effectuée les travaux.

Monsieur le Maire présente un devis de 5 481.83€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte le devis de réfection de la chaussée de l'entreprise Eurovia pour 5 481.83€ HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire;

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°2025-10 : Devis changement menuiserie mairie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un changement de la porte d'entrée principale est nécessaire.

Il présente à l'assemblée un devis de la Miroiterie de la Dronne pour un montant de 3 439.90€ HT

Il s'agit d'une porte aluminium vitrée à 2 vantaux issue de secours adaptée au ERP.

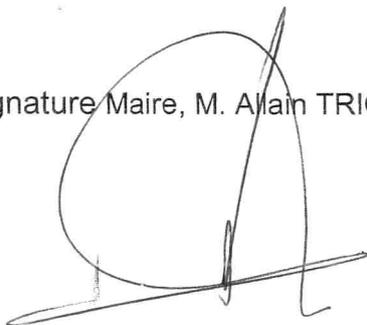
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte le devis de la Miroiterie de la Dronne pour un montant de 3 439.90€ HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 29/04/2025

Signature Maire, M. Alain TRICOIRE



Signature Mme Patricia BORDERIE.

